




<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le 09 AVR 2019</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p> <p>Maire par délégation</p>  <p>MC TESTA</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p> <p>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE</p> <p>LE 09 AVR. 2019</p>
--	---

Service : **Urbanisme**

### ADMINISTRATION GENERALE

Inscription d'une servitude d'utilité publique pour canalisation de transport de gaz naturel ou assimilé d'hydrocarbures et de produits chimiques

Le Maire de la ville de Béziers,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-43, L.152-7, L.153-60, L. 161-1 et L. 163-10 ; R 151-51, R 151-52, R 151-53, R 153-18,

VU la délibération du conseil municipal en date du 25/02/2008 approuvant le plan local d'urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral n° DREAL – 2018-34-014 du 12 décembre 2018 et ses annexes instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la commune de Béziers,

VU l'arrêté n°582 du 03 avril 2018 portant délégation de signature et de fonction à Didier BRESSON,

Considérant le besoin de mettre à jour le PLU par modification du contenu de ses annexes,

## A R R E T E

### Article 1

Le plan local d'urbanisme de la commune de Béziers est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet ont été ajoutés pour adjonction aux annexes du PLU les documents suivants :

- La servitude d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la commune de Béziers
- l'arrêté préfectoral n° DREAL – 2018-34-014 du 12 décembre 2018 et ses annexes instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la commune de Béziers,

**Article 2** : La mise à jour est effectuée sur les documents du PLU tenus à la disposition du public, à la mairie et à la sous-préfecture

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois. Copie du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet

Fait à en l'hôtel de Ville de Béziers le 09 AVR 2019



Didier BRESSON  
Adjoint au Maire

